



**Programme des Nations Unies  
pour l'Environnement  
Plan d'action pour la Méditerranée**

Distr. : Limitée  
25 février 2022  
Original : Anglais  
Français

92<sup>ème</sup> réunion du Bureau des Parties contractantes  
à la Convention pour la protection du milieu marin  
et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Istanbul, Turquie, 24 - 25 mars 2022

**Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif**

**Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif**

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

## SITUATION FINANCIÈRE ET PROPOSITIONS

### I. Questions financières

#### A. Soldes du fonds

1. La clôture financière de l'exercice biennal 2020-2021 est en cours, et le solde de clôture définitif du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF) n'a pas encore été finalisé. Les états financiers vérifiés et certifiés pour l'année 2021 seront transmis au Bureau dès qu'ils seront disponibles.

#### Recommandation proposée :

a) **Le Bureau prie le Secrétariat de lui communiquer les états financiers vérifiés et certifiés pour l'année 2021 dès qu'ils seront disponibles.**

#### B. Contributions

2. Au 31 décembre 2021, le taux de recouvrement des contributions ordinaires révisées au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée avait atteint un maximum de 92,96 % pour l'année 2021 et un maximum de 99,33 % pour l'année 2020. L'état des contributions au 31 décembre 2021 figure à l'Annexe I.

3. Au 31 décembre 2021, quatre Parties contractantes avaient des arriérés de plus de deux ans, comme le montre le tableau ci-dessous. En 2021, le Secrétariat a adressé plusieurs courriers pour rappeler à ces Parties contractantes leurs contributions impayées et pour leur proposer un calendrier de paiement leur permettant de régler la totalité de leurs arriérés au 31 décembre 2020 dans un délai de six ans, ce qui a permis de réduire les arriérés et d'augmenter le taux de recouvrement. Plus particulièrement, la Bosnie-Herzégovine s'est acquittée de ses contributions pour les années 2018-2020, la Tunisie a versé ses contributions pour les années 2019-2020 et l'Algérie s'est conformée à un plan de paiement sur six ans, en vertu duquel elle a réglé la totalité de sa contribution pour l'année 2020, ainsi que la première tranche payable sur ses arriérés s'élevant à 35 596 EUR.

Pays	Contributions arriérées	Années
Libye	EUR 667,930	2011-2020
Algérie	EUR 177,979	2016-2019
République arabe syrienne	EUR 117,034	2011-2020
Liban	EUR 47,512	2016, 2019-2020

4. Conformément à la Procédure 4.2.d des Règlements, règles et procédures financiers de la Convention de Barcelone, si les contributions d'une ou plusieurs parties n'ont pas été versées au 1<sup>er</sup> juillet de l'année en question, le Coordonnateur doit écrire à ces parties afin de les convaincre de l'importance du paiement de leurs contributions respectives pour l'année ainsi que les arriérés des périodes précédentes le cas échéant, et leur rappeler la perte de leurs droits de vote aux réunions des Parties contractantes conformément à l'article 42 du Règlement intérieur de la Convention de Barcelone. Il doit également rendre compte des consultations avec ces parties au Bureau et aux Parties contractantes lors des prochaines réunions. En application de la Procédure 4.2.e des Règlements, règles et procédures financiers de la Convention de Barcelone, le Coordonnateur a donc proposé aux Parties dont les contributions sont en souffrance pour deux ans ou plus un calendrier de paiement pour permettre aux dites Parties de régler leurs arriérés dans une période maximale de six ans et de payer les futures contributions à la date d'échéance. Le Secrétariat poursuivra ses efforts auprès des autorités nationales compétentes afin de trouver une solution permettant de régler tous les arriérés ou de convenir de plans de paiement, selon la situation spécifique des Parties contractantes ayant des arriérés. Il continuera également de réaliser un suivi informel avec les représentants des Parties contractantes susmentionnées chaque fois que l'occasion se présente. À cet effet, le Coordonnateur

enverra une autre lettre aux Parties contractantes susmentionnées avant la 92<sup>e</sup> réunion du Bureau, en vue de permettre au Secrétariat de fournir des informations plus récentes sur cette question.

5. Compte tenu de l'importance des arriérés accumulés, qui s'élèvent à plus d'un million d'euros, le Secrétariat estime que des lettres conjointes du Coordonnateur et du Président du Bureau soulignant l'importance du paiement des arriérés dans les délais impartis pourraient susciter et mobiliser davantage de soutien de la part des organes respectifs au niveau national pour résoudre ce problème et assurer le paiement des arriérés dans les délais impartis.

**Recommandations proposées :**

- b) **Le Bureau note avec satisfaction les contributions reçues pour les années 2020 et 2021 et exhorte les Parties contractantes dont les contributions sont encore en suspens à les payer dès que possible ;**
- c) **Le Bureau invite instamment les Parties contractantes à respecter la Procédure 4.2.b des Règlements, règles et procédures financiers de la Convention de Barcelone, qui stipule que les contributions pour chaque année civile doivent être versées ponctuellement et intégralement au premier trimestre de l'année concernée ;**
- d) **Le Bureau demande instamment aux Parties contractantes dont les contributions pour l'année ou les années antérieures sont encore en suspens de les payer dès que possible et prend note des circonstances propres à chaque Partie contractante ayant des arriérés et, à cette fin, accepte de rédiger des lettres conjointes avec le Secrétariat soulignant l'importance du paiement des arriérés dans les délais impartis.**

**C. Exécution financière du Programme de travail et budget 2020-2021**

6. Au 31 décembre 2021, les dépenses engagées au cours de l'exercice biennal 2020-2021 représentent environ 90 % du budget<sup>1</sup>. Le taux exact d'utilisation du budget pour l'exercice biennal 2020-2021 sera disponible après la clôture et l'audit des comptes de l'ONU pour l'année 2021.

**Recommandation proposée :**

- e) **Le Bureau prend note du taux d'utilisation du budget estimé pour l'exercice 2020-2021 et demande au Secrétariat de prendre toutes les mesures nécessaires pour augmenter le taux d'utilisation du budget au cours de l'exercice 2022-2023.**

**D. Exécution financière du Programme de travail et budget 2022-2023**

**Ajustement du barème des quotes-parts pour la période 2022-2023**

7. Lors de la CdP 22 (Antalya, Turquie, 7-10 décembre 2021), les Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles ont approuvé les contributions ordinaires révisées réparties entre les Parties à la Convention de Barcelone pour l'exercice biennal 2022-2023, sur la base du barème des quotes-parts pour les contributions des États membres au budget ordinaire des Nations Unies pour la période 2019 à 2021, adopté par l'Assemblée générale à sa 73<sup>e</sup> session par sa résolution 73/271 du 22 décembre 2018 (A/RES/73/271), notant que l'échelle de calcul pour le Budget ordinaire des Nations Unies pour l'exercice 2022-2024 devrait être approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2021 et que la nouvelle échelle de calcul sera appliquée, une fois publiée, pour calculer les contributions évaluées pour 2022-2023 (Décision IG.25/19).

---

<sup>1</sup> Il s'agit du taux d'utilisation du budget pour le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (contributions ordinaires révisées et contribution discrétionnaire de la CE).

8. Suite à l'adoption de la résolution 76/238 (A/RES/76/238) prise par la soixante-seizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies le 24 décembre 2021, les taux de contributions ordinaires révisées au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour l'exercice 2022-2023 ont été calculés sur la base de taux ajustés, afin que la répartition des contributions entre les Parties contractantes à la Convention de Barcelone soit alignée sur celle du budget ordinaire des Nations Unies. La méthode de calcul consiste à utiliser les taux du barème des quotes-parts pour les contributions des États membres au budget ordinaire des Nations Unies pour 2022, 2023 et 2024, dont le total s'élève à 12,017 % du budget ordinaire des Nations Unies. Chaque quote-part du budget ordinaire de l'ONU est divisée par le total (12,017 % actuellement) afin d'obtenir la quote-part correspondante pour le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée. Le taux de contribution de l'Union européenne, qui ne contribue pas au budget ordinaire de l'ONU, au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée a été maintenu à 2,5 %. De cette façon, pour obtenir le taux de cotisation final au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, il convient de multiplier chaque taux individuel du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée tel que calculé précédemment par 97,5 %, après inclusion de la contribution ordinaire recevable de l'Union européenne. La répartition globale des quotes-parts de contribution ordinaire au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée figure à l'Annexe III.

9. Conformément à la Procédure 4.2.b des Règlements, règles et procédures financiers de la Convention de Barcelone, les Parties contractantes doivent être informées du montant de leur contribution pour une année donnée au 15 octobre de la première année de l'exercice biennal et juste après la CdP, dans la seconde année de l'exercice biennal. Des factures indiquant les contributions pour une année donnée et les montants restant à payer pour les années précédentes, le cas échéant, ont été émises et envoyées aux Parties par le siège (HQ) du PNUE. Ces factures et leurs lettres d'accompagnement ont également été partagées par le Secrétariat avec les points focaux du PNUE/PAM pour qu'ils les examinent. La procédure d'émission des factures pour l'année 2022 a été lancée immédiatement après l'adoption du barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies pour les années 2022, 2023 et 2024 par l'Assemblée générale, et a été finalisée à la fin du mois de février 2022.

### **Programme de travail (PdT) et budget 2022-2023**

10. La préparation du Document de projet et des Instruments juridiques permettant la mise en œuvre du Programme de travail et du budget 2022-2023, adoptés par la Décision IG.25/19 de la CdP 22, a été lancée immédiatement après la CdP 22. Conformément à la pratique antérieure établie pour promouvoir une mise en œuvre intégrée du Programme de travail du PAM sous la direction de l'Unité de coordination, un Document de projet consolidé a été préparé pour l'ensemble du Programme de travail et du budget 2022-2023, tel qu'adopté par la CdP 22, incluant également la contribution allouée dans le cadre de l'Accord bilatéral avec le Ministère italien de la transition écologique (MiTE) pour soutenir la mise en œuvre de plusieurs activités du Programme de travail 2022-2023. Conformément aux règles et procédures du PNUE, des Instruments juridiques ont également été préparés pour chaque Centre d'activités régionales (CAR), afin de permettre le décaissement des fonds, comme convenu par la CdP 22.

11. Le Document de projet et les Instruments juridiques ont été présentés au siège du PNUE pour examen et signature par les agents dûment autorisés, conformément à la délégation de pouvoir respectives, au cours des deux premières semaines de février 2022. Après la signature des Instruments juridiques par le siège du PNUE et les contresignataires respectifs des CAR, ils seront traités dans l'extension d'Umoja 2, en vue du versement des premiers paiements, qui devrait avoir lieu en mars 2022. Des informations sur les dépenses encourues pour la mise en œuvre du plan de travail et du budget 2022-2023 du PAM seront fournies lors de la prochaine réunion ordinaire du Bureau.

**Recommandations proposées :**

- f) **Le Bureau prend note de l'application du nouveau barème ajusté des contributions pour les années 2022-2023.**
- g) **Le Bureau salue les efforts du Secrétariat pour traduire le Programme de travail et le budget 2022-2023 dans les Documents de projet et les Instruments juridiques dans les délais impartis et note que des informations sur l'exécution financière du premier semestre du Programme de travail et du budget 2022-2023 seront fournies lors de sa 93<sup>e</sup> réunion.**

**II. RAPPORT SUR LES SERVICES D'EXPERT-CONSEIL**

12. Au cours de l'exercice biennal 2020-2021, 40 % des prestations de consultants ont été financées par le MTF/financement discrétionnaire de la CE. Les composantes du PAM poursuivent leurs efforts visant à utiliser principalement et en priorité des ressources de financement externes pour les consultants et à utiliser le MTF en complément, le cas échéant, dans la plupart des cas, à l'exception des cas où des consultants/contractants individuels sont recrutés pour exécuter des fonctions similaires à des postes vacants. Au cours de l'exercice biennal 2020-2021, le recrutement du personnel a été suspendu pendant une période prolongée et la majorité des activités en présentiel ont été converties en activités en ligne afin d'atteindre les résultats escomptés, ce qui explique que la modalité de consultation à distance ait été davantage utilisée que les années précédentes. Le résumé des coûts des services d'expert-conseil pour l'exercice biennal 2020-2021 figure à l'Annexe II.

**III. QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL**

13. La situation en matière de recrutements se résume comme suit :

P5 Coordinateur Adjoint (position No. 30600864): le poste a été publié sous le numéro d'ouverture d'emploi 161911 dans Inspira avec une date limite de candidature au 3 décembre 2021. Le processus de recrutement est en cours.

P5 Senior Programme Officer (MedPol): la demande de création du poste et la préparation de la description de poste connexe devraient commencer bientôt.

P3 Programme Management Officer (MedProgramme) (poste No: 31032929 la sélection est terminée et le processus d'intégration est en cours.

P3 Programme Management Officer (EcAp MED III Project) (poste No: 30606551 la sélection est terminée et le processus d'intégration est en cours.

P3 Legal Officer (poste No: 31012355): le poste a été publié sous le numéro d'ouverture d'emploi 163375 dans Inspira avec une date limite de candidature fixée au 21 novembre 2021. Le processus de recrutement est en cours.

P2 Associate Finance and Budget Officer (MedProgramme) (poste No: 31039463): le poste a été publié dans Inspira avec une date limite de candidature fixée au 24 août 2021. Des entretiens ont été menés et les documents connexes sont en cours d'examen au siège pour la sélection à finaliser.

G5 Programme Management Assistant (EcAp MED III Project and Marine Litter MED II) (poste No: 31009278): la demande d'annonce du poste dans Inspira a été envoyée au siège. À suivre par l'offre d'emploi à publier dans Inspira.

G4 MedPol/Coordinating Unit Programme Management Assistant: la demande de création du poste et la préparation de la description de poste connexe devraient commencer bientôt.

G4 Team Assistant (Administration) (poste No: 30600877): la demande de création du poste et la préparation de la description de poste connexe devraient commencer bientôt.

Détachement d'un expert de la France sur un prêt non remboursable pour 2 ans : les documents y afférents ont été soumis au siège du PNUE.

**Recommandation proposée :**

**h) Le Bureau prend note de la situation des recrutements.**

**IV. QUESTIONS DIVERSES**

14. Le paragraphe 14 de la Décision IG.24/14 relative au Programme de travail et budget 2020-2021 est libellé comme suit : « [e]xhortent le Gouvernement de la République hellénique d'entreprendre toutes les actions nécessaires en vue de garantir que des locaux totalement adaptés soient mis à disposition de l'Unité de coordination dans les plus brefs délais et conformément à ses engagements en vertu de l'accord de pays hôte, et demandent au Secrétariat de transmettre un rapport aux Parties contractantes et au Bureau sur les progrès effectués dans ce sens ».

15. Grâce aux efforts continus de l'Unité de coordination visant à garantir la viabilité des locaux, des discussions avec le Gouvernement de la République hellénique et l'Institut hôte sont en cours au sujet de la rénovation des locaux actuels du Secrétariat. L'étude préliminaire en vue de cette rénovation a été lancée et un plan a été élaboré par un architecte d'intérieur au cours du quatrième trimestre de l'année 2021. Depuis lors, plusieurs consultations ont été menées auprès des personnes concernées, et le plan a été révisé à plusieurs reprises afin de refléter les besoins du Secrétariat. Dès que la conception intérieure sera terminée, un appel d'offres sera lancé en vue de sélectionner un prestataire qui effectuera les travaux de rénovation proprement dits. Le solde de la contribution du pays hôte sera utilisé pour la rénovation des locaux actuels du Secrétariat.

**Recommandation proposée :**

**i) Le Bureau prend note avec satisfaction des efforts conjoints déployés par le Gouvernement de la République hellénique et l'Unité de coordination en ce qui concerne la rénovation des locaux et demande au Secrétariat d'accélérer le processus avec le soutien du Gouvernement de la République hellénique ainsi que d'informer le Bureau des progrès réalisés lors de sa prochaine réunion.**

**Annexe I**

**Etat des contributions au 31 décembre 2021**

Status of Assessed Ordinary Contributions apportioned to Parties of the Barcelona Convention as of 31 December 2021

Ordinary Contributions to MTF												
Country	Unpaid Pledges for 2018 and prior years	Unpaid Pledges for 2019	Unpaid Pledges for 2020	Unpaid Pledges as of 31/12/2020		Pledges for 2020	Collections for 2020		Pledges for 2021	Collections for 2021	Unpaid Pledges for 2021	Deferred Income
	EUR	EUR	EUR	EUR		EUR	EUR		EUR	EUR	EUR	EUR
Albania	-	-	-	-		3.467	3.467		3.467	3.467	-	3.467
Algeria	148.829	29.150	-	177.979		59.801	59.801		59.801	-	59.801	*
Bosnia and Herzegovina	-	-	-	-		5.200	5.200		5.200	5.200	-	
Croatia	-	-	-	-		33.367	33.367		33.367	33.367	-	
Cyprus	-	-	-	-		15.600	15.600		15.600	15.600	-	
Egypt	-	-	-	-		80.602	80.602		80.602	-	80.602	
European Union	-	-	-	-		142.670	142.670		142.670	142.670	-	
France	-	-	-	-		1.918.407	1.918.407		1.918.407	1.918.407	-	
Greece	-	-	-	-		158.603	158.603		158.603	158.603	-	
Israel	-	-	-	-		212.338	212.338		212.338	-	212.338	
Italy	-	-	-	-		1.433.064	1.433.064		1.433.064	1.433.064	-	
Lebanon	8.646	18.499	20.367	47.512		20.367	-		20.367	-	20.367	
Libya (State of Libya)	604.662	50.268	13.000	667.930		13.000	-		13.000	-	13.000	*
Malta	-	-	-	-		7.367	7.367		7.367	7.367	-	
Monaco	-	-	-	-		4.767	4.767		4.767	4.767	-	
Montenegro	-	-	-	-		1.733	1.733		1.733	1.733	-	
Morocco	-	-	-	-		23.834	23.834		23.834	23.834	-	
Slovenia	-	-	-	-		32.934	32.934		32.934	32.934	-	
Spain	-	-	-	-		929.953	929.953		929.953	929.953	-	
Syrian Arab Republic	102.615	9.652	4.767	117.034		4.767	-		4.767	-	4.767	*
Tunisia	-	-	-	-		10.834	10.834		10.834	-	10.834	
Turkey	-	-	-	-		594.113	594.113		594.113	594.113	-	
<b>TOTAL</b>	864.752	107.569	38.134	1.010.455		5.706.788	5.668.654		5.706.788	5.305.079	401.709	3.467

Year	2016	2017	2018	2019
Collection Rate	98,46%	97,82%	97,82%	98,12%

2020	99,33%
------	--------

2021	92,96%
------	--------

EC Discretionary Contribution											
						Expected contribution for 2020	Received contribution for 2020		Expected contribution for 2021	Received contribution for 2021	Open Receivable for 2021
						EUR	EUR		EUR	EUR	EUR
European Commission						596.484	596.484		596.484	596.484	-

Host Country Contribution											
						Expected contribution for 2020	Received contribution for 2020		Expected contribution for 2021	Received contribution for 2021	Open Receivable for 2021
						EUR	EUR		EUR	EUR	EUR
Greece						344.800	354.437		344.800	355.200	-

\*Unpaid pledges for 2016 and prior years have been reduced in order for the receivable balances reflected on the current table to be in line with Umoja accounts, as reconciled in liaison with UNEP Contributions Unit: by EUR 42 for Algeria, by EUR 9.804 for the State of Libya and by EUR 1.509 for the Syrian Arab Republic.

*Note: Financial Regulations and Rules of the United Nations: Regulation 3.5. Contributions and advances shall be considered as due and payable in full within 30 days of the receipt of the communication of the Secretary-General referred to in regulation 3.4 or on the first day of the calendar year to which they relate, whichever is later. As of 1 January of the following calendar year, the unpaid balance of such contributions and advances shall be considered to be one year in arrears.*



**Annexe II**  
**Rapport sur les services d'expert-conseil**

Consultancy costs for the biennium 2020-2021 (in EUR)*				
Component	Description	Years 2020-2021	Year 2020	Year 2021
<b>C.Unit</b>	Med Trust Fund/EC Discretionary	206.445	114.936	91.509
	Other funding	401.077	238.973	162.104
	<b>Sub-total</b>	<b>607.521</b>	<b>353.908</b>	<b>253.613</b>
<b>MEDPOL</b>	Med Trust Fund/EC Discretionary	182.999	131.813	51.186
	Other funding	157.663	57.405	100.258
	<b>Sub-total</b>	<b>340.662</b>	<b>189.218</b>	<b>151.444</b>
<b>PB/RAC</b>	Med Trust Fund/EC Discretionary	203.831	80.736	123.095
	Other funding	188.716	48.521	140.195
	<b>Sub-total</b>	<b>392.547</b>	<b>129.257</b>	<b>263.290</b>
<b>PAP/RAC</b>	Med Trust Fund/EC Discretionary	306.737	88.770	217.967
	Other funding	544.801	234.465	310.336
	<b>Sub-total</b>	<b>851.538</b>	<b>323.235</b>	<b>528.303</b>
<b>REMPEC</b>	Med Trust Fund/EC Discretionary	415.007	185.627	229.380
	Other funding	109.969	76.898	33.071
	<b>Sub-total</b>	<b>524.976</b>	<b>262.524</b>	<b>262.451</b>
<b>SPA/RAC</b>	Med Trust Fund/EC Discretionary	247.503	96.086	151.417
	Other funding	611.896	201.645	410.251
	<b>Sub-total</b>	<b>859.398</b>	<b>297.731</b>	<b>561.668</b>
<b>SCP/RAC</b>	Med Trust Fund/EC Discretionary	52.874	16.489	36.385
	Other funding	377.300	123.003	254.297
	<b>Sub-total</b>	<b>430.174</b>	<b>139.492</b>	<b>290.681</b>
<b>INFO/RAC</b>	Med Trust Fund/EC Discretionary	0	0	0
	Other funding	0	0	0
	<b>Sub-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	Med Trust Fund/EC Discretionary	1.615.395	714.456	900.939
	Other funding	2.391.420	980.908	1.410.512
	<b>Grand Total (in EUR)</b>	<b>4.006.815</b>	<b>1.695.364</b>	<b>2.311.451</b>
	<b>Percentage of MTF/EC Discr. over total funding</b>	<b>40%</b>	<b>42%</b>	<b>39%</b>

\* For the contracts in USD, the UN Operational Rate of Exchange for one United States Dollar (USD), effective at the end of the respective reporting period, is applied for the conversion of the amounts from USD to EUR. For the contracts in other currencies, the respective UN Operational Rates of Exchange for one United States Dollar (USD), effective at the end of the respective reporting period, are applied for the conversion of the amounts to USD and further conversion to EUR.

**Annexe III**

**Contributions ordinaires fixées réparties entre les Parties à la Convention de Barcelone pour  
l'exercice biennal 2022-2023**

Assessed Ordinary Contributions apportioned to the Parties of the Barcelona Convention for the 2022–2023 biennium (EUR) <sup>1</sup>									
Contracting Parties	Proposed Assessed Ordinary Contributions for 2022 (in €)	Proposed Assessed Ordinary Contributions for 2023 (in €)	Proposed Assessed Ordinary Contributions for 2022-2023 (in €)	Final Assessed Ordinary Contributions for 2022 (in €)	Final Assessed Ordinary Contributions for 2023 (in €)	Final Assessed Ordinary Contributions for 2022-2023 (in €)	UN Scale of Assessments (A/RES/76/238) 2022-2024 Percentage	Adjusted Scale of Assessments without EU A.O.C.* (2022-2024) Percentage	Adjusted Scale of Assessments with 2.5% for EU A.O.C.* (2022-2024) Percentage
	<b>Albania</b>	3.467	3.467	6.933	3.704	3.704	7.408	0,008	0,067
<b>Algeria</b>	59.801	59.801	119.603	50.469	50.469	100.938	0,109	0,907	0,884
<b>Bosnia and Herzegovina</b>	5.200	5.200	10.400	5.556	5.556	11.112	0,012	0,100	0,097
<b>Croatia</b>	33.367	33.367	66.735	42.135	42.135	84.270	0,091	0,757	0,738
<b>Cyprus</b>	15.600	15.600	31.201	16.669	16.669	33.337	0,036	0,300	0,292
<b>EU</b>	142.670	142.670	285.339	142.670	142.670	285.339		-	2,500
<b>Egypt</b>	80.602	80.602	161.203	64.360	64.360	128.720	0,139	1,157	1,128
<b>France</b>	1.918.407	1.918.407	3.836.815	1.999.323	1.999.323	3.998.646	4,318	35,932	35,034
<b>Greece</b>	158.603	158.603	317.207	150.482	150.482	300.963	0,325	2,705	2,637
<b>Israel</b>	212.338	212.338	424.676	259.755	259.755	519.509	0,561	4,668	4,552
<b>Italy</b>	1.433.064	1.433.064	2.866.128	1.476.573	1.476.573	2.953.145	3,189	26,537	25,874
<b>Lebanon</b>	20.367	20.367	40.734	16.669	16.669	33.337	0,036	0,300	0,292
<b>Libya (State of Libya)</b>	13.000	13.000	26.001	8.334	8.334	16.669	0,018	0,150	0,146
<b>Malta</b>	7.367	7.367	14.734	8.797	8.797	17.595	0,019	0,158	0,154
<b>Monaco</b>	4.767	4.767	9.534	5.093	5.093	10.186	0,011	0,092	0,089
<b>Montenegro</b>	1.733	1.733	3.467	1.852	1.852	3.704	0,004	0,033	0,032
<b>Morocco</b>	23.834	23.834	47.668	25.466	25.466	50.932	0,055	0,458	0,446
<b>Slovenia</b>	32.934	32.934	65.868	36.579	36.579	73.157	0,079	0,657	0,641
<b>Spain</b>	929.953	929.953	1.859.906	988.086	988.086	1.976.172	2,134	17,758	17,314
<b>Syrian Arab Republic</b>	4.767	4.767	9.534	4.167	4.167	8.334	0,009	0,075	0,073
<b>Tunisia</b>	10.834	10.834	21.667	8.797	8.797	17.595	0,019	0,158	0,154
<b>Turkey</b>	594.113	594.113	1.188.225	391.252	391.252	782.505	0,845	7,032	6,856
<b>TOTAL Assessed Ordinary Contributions (MTF)</b>	<b>5.706.788</b>	<b>5.706.788</b>	<b>11.413.576</b>	<b>5.706.788</b>	<b>5.706.788</b>	<b>11.413.576</b>	<b>12,017</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(1): The "final" Assessed Ordinary Contributions for 2022-2023 are aligned with the current UN assessed rates (2022-2024).